



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 14 septembre 2021, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Jonathan Tabarah.

Présences :

Sylvie Parent, mairesse
Monique Bastien
Nathalie Boisclair
Jean-François Boivin
Éric Bouchard
Colette Éthier
Steve Gagnon
Michel Lanctôt

Benoît L'Ecuyer
Xavier Léger
Jacques Lemire
Robert Myles
Jacques E. Poitras
Jonathan Tabarah
Tommy Théberge

Poste vacant :

District d'Iberville

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Patrick Savard, directeur général

1. OUVERTURE

CO-210914-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-210914-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition principale

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Proposition d'amendement

M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, propose d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points CO-210914-2.6 et CO-210914-2.7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-1.3**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par M. Michel Coursol concernant la rémunération du directeur général, sont déposés.

Des documents transmis par Mme Maude Robichaud concernant l'état de la clôture séparant la route 132 et la rue du Bord-de-l'Eau Est, à la hauteur de la rue Saint-Étienne, sont déposés.

CO-210914-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 24 AOÛT 2021 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 août 2021 à 19 h, avec les modifications suivantes :

1° le retrait, dans le libellé de la résolution CO-210824-8.2, du paragraphe 4°;

2° la modification, dans le titre et le libellé de la résolution CO-210824-8.6, du nom de l'organisme *Habitations Communautaires Longueuil* par l'organisme *Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 26 AOÛT 2021 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 août 2021 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-210914-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU TRANSPORT ACTIF ET DE LA CIRCULATION TENUE LE 5 JUILLET 2021 (SD-2021-2372)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du transport actif et de la circulation tenue le 5 juillet 2021.

CO-210914-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUE LE 8 JUILLET 2021 (SD-2021-2398)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 8 juillet 2021.

CO-210914-2.3**RECOMMANDATION CT-210708-5.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN ODONYME AU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (RUE CATHERINE-PRIMOT) (SD-2021-2398)**

Il est proposé d'attribuer l'odonyme *rue Catherine-Primot* à la nouvelle rue qui traverse tout le secteur en développement, identifiée comme rue 1 conformément au plan P21-003, joint au sommaire décisionnel SD-2021-2398.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-2.4**RECOMMANDATION CT-210708-5.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN ODONYME AU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (RUE CLAUDE-ÉLISABETH-SOUART) (SD-2021-2398)**

Il est proposé d'attribuer l'odonyme *rue Claude-Élisabeth-Souart* à la nouvelle rue située dans le prolongement de la rue du Terminus, identifiée comme rue 2 conformément au plan P21-003, joint au sommaire décisionnel SD-2021-2398.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-2.5**RECOMMANDATION CT-210708-5.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN ODONYME AU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (RUE MARIE-CHARLES-LE MOYNE) (SD-2021-2398)**

Il est proposé d'attribuer l'odonyme *rue Marie-Charles-Le Moyne* à la nouvelle rue qui longera le futur complexe culturel, identifiée comme rue 3 conformément au plan P21-003, joint au sommaire décisionnel SD-2021-2398.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-2.6

RETIRÉ

CO-210914-2.7

RETIRÉ

CO-210914-2.8**ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE PROPULSER LES INITIATIVES DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-2665)**

Il est proposé par M. Tommy Théberge, appuyé par M. Éric Bouchard, d'adopter la Politique culturelle *Propulser les initiatives* de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-210914-4.1****AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 16 AOÛT 2021, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2021-2566)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 16 août 2021 préparée par la Direction des finances, au montant de 818 849 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-4.2**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° des conseillers d'Action Longueuil, datées du 30 août 2021;
- 2° du conseiller M. Benoît L'Écuyer, datée du 31 août 2021;
- 3° du conseiller M. Jacques E. Poitras, datée du 31 août 2021;
- 4° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 30 août 2021;
- 5° du conseiller M. Jean-François Boivin, datée du 31 août 2021;
- 6° des conseillers de Longueuil Citoyen, datée du 31 août 2021;
- 7° du conseiller M. Steve Gagnon, datée du 31 août 2021.

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**

CO-210914-6.1**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-043 POUR LA FOURNITURE DE LUMINAIRES ROUTIERS DEL (SD-2021-2389)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-043 pour la fourniture de luminaires routiers DEL, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, WESCO Distribution Canada LP, pour un montant estimé à 3 408 216,55 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-076 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ABRASIFS (SD-2021-2434)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-076 pour la fourniture et la livraison d'abrasifs, pour une période prenant fin le 31 mai 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe CRH Canada inc., faisant affaires sous le nom Demix Agrégats une division de Groupe CRH Canada inc., pour un montant estimé à 1 629 634,10 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-106 POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEU POUR ENFANTS AU PARC CHAMPLAIN ET À L'ÎLOT DES ÉCUREUILS (SD-2021-2699)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-106 pour l'aménagement d'aires de jeu pour enfants au parc Champlain et à l'îlot des Écureuils, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 1 086 157,21 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-111 POUR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC ARMAND-BRUNO (SD-2021-2700)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-111 pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Armand-Bruno, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation E.S.M. inc., pour un montant estimé à 517 619,35 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-210914-7.1**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 2 628 807 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-2329)**

Il est proposé d'accepter l'offre du propriétaire de l'immeuble situé au 1835, rue De Lorimier, d'acheter le lot 2 628 807 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 147,7 m², adjacent à l'immeuble situé au 1835, rue De Lorimier, pour un montant approximatif de 8 350 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 30 juin 2021 et acceptée par l'acheteur le 7 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-7.2**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 4 709 049 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-2368)**

Il est proposé d'accepter l'offre des propriétaires de l'immeuble situé au 1610-1612, rue Saint-Gérald, d'acheter une partie du lot 4 709 049 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 156,2 m², adjacent à l'immeuble situé au 1610-1612, rue Saint-Gérald, pour un montant approximatif de 6 388,58 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 22 juillet 2021 et acceptée par les acheteurs le 23 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-7.3**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 À L'ACTE DE VENTE PUBLIÉ SOUS LE NUMÉRO 23 494 491 PORTANT SUR LE LOT 5 789 727 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MAINTENANT IDENTIFIÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 154 997 DU MÊME CADASTRE (SD-2021-2051)**

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'approuver l'addenda n° 1 à l'acte de vente entre la Ville et Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL), publié au Bureau de la publicité des droits le 14 novembre 2017, sous le numéro 23 494 491, et portant sur le lot 5 789 727 du cadastre du Québec, maintenant identifié comme étant le lot 6 154 997 du même cadastre.

M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Nathalie Boisclair et Steve Gagnon.

Votent contre cette proposition : Mme et MM. Robert Myles, Colette Éthier, Xavier Léger, Michel Lanctôt, Benoît L'Ecuyer, Jacques Lemire, Jean-François Boivin, Jacques E. Poitras et Jonathan Tabarah.

En faveur : 6

Contre : 9

REJETÉE

CO-210914-7.4

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET LES RESTAURANTS MCDONALD DU CANADA LIMITÉE PORTANT SUR LES LOCAUX 107, 109 ET 131 DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2021-2527)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu entre la Ville et Les restaurants McDonald du Canada limitée portant sur les locaux 107, 109 et 131 de l'édifice situé au 100, place Charles-Le Moyne, lequel a pour objet d'enlever l'obligation d'opération continue des activités et de résilier ledit bail en date du 31 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-210914-8.1

APPROBATION D'UN AVENANT MODIFIANT LA CONVENTION INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT ET À L'UTILISATION D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU PROJET INTITULÉ ACQUISITION DE DOCUMENTS (SD-2021-1010)

Il est proposé d'approuver l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications concernant les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation d'une subvention pour la réalisation du projet intitulé *Acquisition de documents*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET ACTION JEUNESSE ST-PIE X, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM MAISON DE JEUNES KEKPART, CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CHALET CARILLON ET LA RÉALISATION DU PROJET MINI KEKPART (SD-2021-2307)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Action jeunesse St-Pie X, faisant affaires sous le nom Maison de jeunes Kekpart, concernant l'usage et la gestion du chalet Carillon, pour son fonctionnement et pour la tenue de ses activités, ainsi que la réalisation du projet *Mini Kekpart*, pour une période débutant le 1er janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2025, avec la possibilité pour l'une ou l'autre des parties d'y mettre un terme au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-8.3**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC) (SD-2021-2441)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC), pour l'exécution de travaux de réfection du Centre communautaire René-Veillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-8.4**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME FINANCEMENT – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PROJETS DE MOYENNE ENVERGURE (SD-2021-2448)**

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du Programme *Financement – Fonds pour l'accessibilité pour les projets de moyenne envergure*, pour l'exécution de travaux de rénovation de la Maison le Réveil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-8.5**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1158 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1094 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2021-1009)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1158 modifiant le Règlement CO-2020-1094 décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-8.6**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1167 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES ET AUTRES RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2021-2284)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'adopter le *Règlement CO-2021-1167 modifiant le règlement CO-2011-*

700 sur les nuisances et autres règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre.

Mme Nathalie Boisclair, appuyée par M. Jacques Lemire, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Colette Éthier, Xavier Léger, Michel Lanctôt, Benoît L'Ecuyer et Steve Gagnon.

Votent contre cette proposition : Mme et MM. Nathalie Boisclair, Robert Myles, Jacques Lemire, Jean-François Boivin et Jacques E. Poitras.

M. le président Jonathan Tabarah ne vote pas.

En faveur : 9

Contre : 5

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-210914-8.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1169 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, VOIES CYCLABLES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-2635)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé :

1° d'adopter le *Règlement CO-2021-1169 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt;*

2° de décréter que le registre visant à demander la tenue d'un scrutin référendaire soit remplacé par la transmission de demandes écrites d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210914-8.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1170 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE PLANTATION ET D'ABATTAGE D'ARBRES DANS DIVERS PARCS, PARCS-NATURE, BOISÉS URBAINS, RUES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-2639)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1170 ordonnant des travaux d'aménagement, de plantation et d'abattage d'arbres dans divers*

parcs, parcs-nature, boisés urbains, rues et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-210914-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 16 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 septembre 2021 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.1
- 4.1 et 4.2
- 5.1
- 6.1 à 6.3
- 6.5
- 7.1
- 8.1 à 8.8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-210914-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 21 h 09.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 21 h 15.

CO-210914-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Jonathan Tabarah

Sophie Deslauriers